



ECOWAS
CEDEAO



TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un consultant pour appuyer le processus de révision de la Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO)

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'élaboration de la Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO) s'est opérée dans le cadre de la mise en œuvre du processus régional de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) qui implique tous les Etats et tous les Organismes de Bassin de la région depuis la Conférence Régionale sur la GIRE tenue à Ouagadougou, en mars 1998.

La PREAO a été adoptée par la 35^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO tenue, le 19 décembre 2008 à Abuja.

La PREAO est une politique commune, résultant d'une approche participative et de collaboration inédite entre la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS en matière d'élaboration de politique sectorielle unique au niveau de la région.

L'Acte Additionnel portant adoption de la PREAO cite expressément, aux côtés de la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS comme co-responsables de la mise en œuvre de la PREAO.

L'objectif global de la PREAO est « de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable en orientant la Communauté et ses Etats membres vers une gestion des ressources en eau conciliant développement économique, équité sociale et préservation de l'environnement ».

La PREAO s'articule autour de trois (03) axes stratégiques, à savoir :

- Réformer la gouvernance de l'eau ;
- Promouvoir les investissements dans le secteur de l'eau ;
- Promouvoir la coopération et l'intégration régionale dans le secteur de l'eau.

La PREAO est mise en œuvre à travers :

- Un dispositif institutionnel qui repose sur une coordination CEDEAO-UEMOA-CILSS. La CEDEAO assurant le rôle de chef de file ;
- La mobilisation des ressources financières, publiques et privées, selon des mécanismes appropriés ;
- Un mécanisme de suivi-évaluation à mettre en place en concertation avec la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS.

Pour guider et encadrer la réalisation concrète des intentions contenues dans la PREAO, un plan d'actions de mise en œuvre (PAMO-PREAO) 2013-2020 a été élaboré. Il a été notamment assorti d'un plan d'opération 2013-2016 qui s'articulait autour de 14 programmes.

Parmi les principaux résultats enregistrés dans la mise en œuvre de la PREAO, on peut relever notamment :

- La mise en œuvre d'un programme de diffusion au niveau des Etats Membres et à l'endroit des réseaux d'organisations de la société civile des différents bassins fluviaux de la région : des ateliers nationaux de vulgarisation ont été organisés dans

14 Etats Membres, 4 ateliers de bassins ont été organisés et ont touché les réseaux d'organisations de la société civile des bassins du Niger, de la Volta, du Mono et du Sénégal ;

- L'élaboration d'un Plan d'Action de la Mise en œuvre de la PREAO (PAMO-PREAO) sous l'égide d'un Comité de Pilotage comprenant notamment l'UEMOA, le CILSS, l'ALG, le Partenariat Ouest Africain de l'Eau (GWP/AO), UICN, 2ie et EEA ;
- L'élaboration de textes normatifs, notamment une directive sur la gestion des ressources en eau partagées de l'Afrique de l'Ouest et une directive sur le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest adoptées en décembre 2024 ;
- La mise en œuvre d'un programme de promotion de trois (3) nouvelles organisations de bassins transfrontaliers en Afrique de l'Ouest notamment autour des bassins Comoé-Bia-Tanoé (Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana et Mali), Mono (Bénin, Togo) et des bassins transfrontaliers de la Mano River Union (Guinée, Sierra Leone, Liberia et Côte d'Ivoire) : l'Autorité de Bassins du Mono (ABM) a été légalement constituée depuis le 30 décembre 2014 ; les processus de création de l'Autorité de Bassins Comoé-Bia-Tanoé (ABCBT) et de l'Office des Bassins Transfrontaliers de la Mano River Union (OGBFT) sont en phase terminale ;
- La mise en place d'un Observatoire Régional de l'Eau ;
- L'élaboration d'un dispositif de suivi-évaluation de la PREAO ;
- L'élaboration d'une Stratégie régionale de renforcement de capacités des acteurs de la GIRE en Afrique de l'Ouest ;
- La réalisation d'un guide de financement du secteur de l'eau

Au nombre des principales contraintes/insuffisances relevées dans la mise en œuvre de la PREAO, on peut citer :

- Le manque de synergie entre la mise en œuvre de la PREAO et celle d'autres politiques sectorielles connexes (Agriculture, Environnement, Energie) ;
- La faible prise en compte de certains domaines comme l'eau potable, l'assainissement et les ressources en eau souterraines ;
- La non opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation

La 5^{ème} Session Ordinaire du Comité Ministériel de Suivi (CMS) de la GIRE en Afrique de l'Ouest tenue, le 24 juin 2024 à Abuja, a adopté une résolution « engageant la CEDEAO en rapport avec l'UEMOA et le CILSS de mener une étude d'évaluation en vue de la révision de la Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO) au cours de l'année 2025.

C'est dans ce cadre qu'il est prévu de solliciter les services d'un consultant pour appuyer le processus de révision de la PREAO.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

2.1.Objectif global

L'objectif global de l'étude est de faire une évaluation critique de la mise en œuvre de la politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest et de proposer de nouvelles orientations prenant en compte les évolutions d'ordre politique, institutionnel, environnemental, socio-économique et opérationnel intervenues dans la région depuis son adoption en décembre 2008.

2.2. Objectifs spécifiques

- Faire le point des actions réalisées dans la mise en œuvre de la PREAO ;
- Evaluer et analyser les contraintes ayant entravé la bonne mise en œuvre de la PREAO ;
- Evaluer et analyser le degré d'appropriation de la PREAO par les différents acteurs institutionnels de la GIRE en Afrique de l'Ouest (Etats, OBT, Institutions sous-régionales, collectivités locales, organisations de la société civile, partenaires techniques et financiers) ;
- Proposer de nouvelles orientations prenant en compte les évolutions d'ordre politique, juridique, institutionnel, environnemental, socio-économique et opérationnel intervenues dans la région depuis décembre 2008 dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

III. RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de l'étude, les principaux résultats attendus sont notamment :

- Une évaluation critique de la mise en œuvre de la PREAO faisant notamment ressortir le degré d'appropriation des différentes parties prenantes, les contraintes rencontrées, les acquis ;
- Une proposition de nouvelles orientations prenant en compte les évolutions d'ordre politique, juridique, institutionnel, environnemental, socio-économique et opérationnel

intervenues dans la région depuis décembre 2008 dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ;

- Une mouture de politique des ressources en eau et de l'assainissement de l'Afrique de l'Ouest revue à la lumière des dites évolutions.

IV. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Sous réserve de la méthodologie détaillée que le Consultant devra proposer, les éléments suivants devront être pris en compte :

a) revue documentaire ;

b) présentation au Comité de Pilotage d'un rapport de démarrage spécifiant notamment la démarche méthodologique et une feuille de route ;

c) interviews et enquêtes auprès des principaux acteurs institutionnels impliqués dans la gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest (états, organismes de bassins transfrontaliers, collectivités locales, organisations de la société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers) ;

d) élaboration d'une version provisoire de rapport d'étude comportant notamment une évaluation critique de la mise en œuvre de la PREAO, y compris le degré d'appropriation des différentes parties prenantes, les activités réalisées, les acquis, les contraintes ainsi qu'un document provisoire de politique des ressources en eau et de l'assainissement de l'Afrique de l'Ouest. Ces documents seront également présentés au Comité de pilotage avant d'être soumis à un atelier régional de validation ;

e) la production de documents finaux prenant en compte les observations dudit atelier de validation.

V. LIVRABLES

Les livrables attendus de la mission du consultant sont :

- **Un rapport de démarrage** présentant la compréhension du Consultant des termes de la mission et une méthodologie détaillée pour la conduite de l'étude. Cela, dans un délai de 10 jours calendaires après la signature du contrat. Ce rapport fera l'objet de discussion et de validation par un Comité de pilotage comprenant notamment le CGRE, UEMOA,

CILSS et GWP/AO.

- **Un rapport provisoire d'études** ainsi qu'un document provisoire de politique des ressources en eau et de l'assainissement de l'Afrique de l'Ouest qui seront présentés lors d'un atelier régional regroupant notamment les acteurs institutionnels du processus régional de GIRE en Afrique de l'Ouest et des partenaires techniques et financiers ;
- **Un rapport final**, y compris un document de politique des ressources en eau et de l'assainissement de l'Afrique de l'Ouest prenant en compte les observations de l'atelier régional et qui devrait être validé par le Comité de pilotage.

VI. DUREE DE L'ETUDE

L'étude se déroulera sur une durée estimée à trente **(30) hommes/ jours** étalée sur huit (8) mois calendaires à partir de la date de signature du contrat.

VII. PROFIL ET QUALIFICATION DU CONSULTANT

Pour cette mission, il est recherché un Consultant diplômé dans une discipline recoupant les questions de la GIRE (hydrologie, sociologie, droit, socio-économie, environnement, génie rural, assainissement) avec au moins le niveau Master.

Il devra en plus :

- Justifier d'au moins 10 ans d'expérience dans la formulation et l'analyse des politiques et textes législatifs et réglementaires dans le domaine de la gestion des ressources en eau et de l'assainissement en Afrique de l'Ouest ;
- Jouir d'une grande connaissance de l'environnement juridique et institutionnel en matière de gestion des ressources en eau et d'assainissement en Afrique de l'Ouest et des enjeux liés à la GIRE et à l'assainissement ainsi qu'à la coopération régionale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en Afrique de l'Ouest.

Atouts :

- Avoir une bonne connaissance du processus régional de GIRE et de l'assainissement en Afrique de l'Ouest et une expérience de travail avec les acteurs institutionnels dudit processus (Etats, Organisations de Bassins Transfrontaliers, collectivités locales, organisations de la société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers) ;

- Avoir d'excellentes aptitudes de synthèse et de rédaction ;
- Disposer d'une excellente capacité à communiquer en français et/ou en anglais et/ou en portugais, et une bonne connaissance d'une des deux autres langues ;
- Les candidatures féminines sont encouragées.

VIII. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

8.1 Services et installations fournis par le CGRE- CEDEAO

Le CGRE- CEDEAO en collaboration avec l'UEMOA et le CILSS facilitera les contacts du Consultant avec les autorités des pays et les organismes concernés par les études. Les responsabilités du CGRE- CEDEAO en collaboration avec l'UEMOA et le CILSS consisteront par ailleurs à (i) fournir au Consultant l'aide administrative et logistique nécessaire pour l'exécution de ses prestations (obtention de visa, réservation, etc.), (ii) coordonner avec le Consultant la soumission des rapports, planifier et organiser selon un calendrier convenable les concertations relatives à la validation des résultats des études, et (iii) fournir au Consultant toute la documentation disponible ainsi que les données et informations nécessaires.

8.2- Budget, appels d'offres et marchés

Le Consultant sera recruté suivant la méthode de sélection de consultant individuel telle que prévue par le Code de passation des marchés de la Commission de la CEDEAO dans sa version de septembre 2021.

Les frais de voyage et per diem liés à l'accomplissement des missions relatives à la consultation seront à la charge du CGRE-CEDEAO.

L'organisation des différents ateliers sera assurée par le CGRE-CEDEAO.

8.3- Composition des dossiers

Les dossiers de candidature comprendront :

- ❖ **Une offre technique comprenant notamment :** (i) Une note technique de compréhension du mandat du Consultant ; (ii) Une note méthodologique et une organisation du travail. La note technique minimum à obtenir est de 70 sur 100 points.
- ❖ **Une Offre financière détaillée,** qui sera établie en hors taxes.

8.4 Soumission des dossiers

Les dossiers de candidatures sont recevables par mail jusqu'au **20 juin 2025 à 16h00 GMT** à l'adresse suivante : Secrétariat du Centre de Gestion des Ressources en Eau de la CEDEAO (CGRE-CEDEAO) - Email : wrm_cgre@ecowas.int